EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

SÉANCE DU 02 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le deux du mois de juillet, à seize heure, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :
MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD.
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participent à la séance :
Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Secrétaire :
Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 3 / présents : 3 / votants : 3.
Date de la convocation : 26 juin 2020.

~~~
~~~

Le SDIS dispose de l'accès à Géoloc18-112, mais n'a pas à ce jour établi de convention d'utilisation avec les SDIS propriétaires. Il conviendrait donc, dans l'attente de l'intégration de l'AML à son SGA « START », de régulariser le recours à Géoloc18-112 par la signature de la convention proposée aux SDIS utilisateurs, laquelle n'emporte pas d'incidence financière.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer la convention relative à l'exploitation de l'application Géoloc 18-112.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.
le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr